



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

**CHEMINS DE FER SECONDAIRES
(Direction du budget, 1941-1975)**

Répertoire méthodique détaillé

établi par Sylvie JULIEN

1ère édition électronique

Centre des archives économiques et financières
Savigny-le-Temple

2021

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Chemins de fer secondaires.....	6
Gestion administrative.....	6
Chemins de fer en Corse.....	7
Chemins de fer algériens.....	7
Chemin de fer Méditerranée au Niger.....	7

Référence

B-0078949/1 - B-0078955/1

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Chemins de fer secondaires.

Dates extrêmes

1941-1975

Noms des principaux producteurs

Direction du Budget, bureau des transports et entreprises de transports (4B)

Importance matérielle

7 boîtes soit 0,70 ml

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Suivant le articles L213-1 du Code du Patrimoine un délai de 25 ans s'applique à ces documents, à l'exception du dossier suivant : B-0078953/2 pour lequel un délai de 50 ans s'applique.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement PH 024/87 du 25 février 1987.

Historique du producteur

À l'issue de la Première Guerre mondiale, les comptes de l'État souffrent d'une désorganisation générale. Le Parlement, marquant un intérêt renforcé pour le volet financier de la décision publique, établit une distinction entre l'approche budgétaire et l'approche comptable du budget de l'État. C'est pourquoi, en 1919, la comptabilité administrative de l'État au niveau central est confiée à une nouvelle direction, la direction du budget et du contrôle financier (DBCF), tandis que son suivi au plan local (trésoreries générales) est dévolu à la direction de la comptabilité publique, qui perd son statut de direction générale. La DBCF est en fait créée en deux étapes : d'abord sous la seule forme d'un poste de directeur (loi du 20 octobre 1919), puis à partir du bureau central et du budget de la direction de la comptabilité publique, qui assurait avant 1914 la préparation et le contrôle de l'exécution du budget (décrets des 7 et 15 novembre 1919). La DBCF se développe jusqu'au milieu des

années 1930 et partage avec la direction du mouvement général des fonds la conduite de la politique économique de la France. Elle reçoit la tutelle du contrôle des dépenses engagées, dont la comptabilité a été prescrite dans chaque ministère par l'article 59 de la loi de finances pour 1891. En vertu de cette prérogative, elle peut exercer le contrôle préalable et donner un avis sur les projets de budget (loi du 10 août 1922, art. 4). Cette loi du 10 août 1922, dite loi Marin, dessaisit les ministères dépensiers de leur propre contrôle au profit de celui, exclusif, de l'administration des finances (art. 2). Au milieu des années 1930, la très grave crise financière exige une intervention de l'État plus active dans la vie économique. Le concept d'économie nationale semble traduire une nouvelle perspective, dont l'objectif majeur serait de soumettre l'activité économique à une finalité sociale. A cette occasion, la DBCF perd une partie de ses missions (décret du 14 novembre 1936). Recentrée, avec seulement quatre bureaux, sur la préparation du budget, le contrôle budgétaire et les écritures budgétaires, elle devient direction du budget et cède à cette occasion le contrôle des dépenses engagées du ministère des finances à l'inspection générale des finances ; le contrôle des administrations financières à un secrétariat général ; le contrôle des collectivités locales, offices et entreprises subventionnées, à une direction du contrôle financier et des participations publiques. Après la Libération, le développement croissant du rôle de l'État dans l'économie nationale fait de la direction du budget un instrument de conception de la politique du gouvernement. L'article 8 de la loi du 6 août 1955 attribue des pouvoirs spéciaux en matière économique, sociale et fiscale au ministre des finances : il est chargé de contresigner seul les textes prévus pour l'exécution matérielle du budget, dont le projet est établi par ses propres services (décret du 19 juin 1956). Enfin, la direction du budget joue un rôle majeur dans la préparation et la rédaction des textes de mise en oeuvre des dispositions constitutionnelles relatives au mode de présentation du budget de l'État (décret du 19 juin 1956 et ordonnance du 2 janvier 1959). L'arrêté du 26 septembre 1966 instaure six sous-directions à la direction du budget : deux sous-directions à compétence générale sont chargées des synthèses budgétaires et de la fonction publique, et quatre sous-directions sectorielles se répartissent le contrôle des budgets des départements ministériels (arrêté du 23 octobre 1976). Parmi ceux-ci la gestion des affaires européennes tient une place grandissante (arrêté du 20 juillet 1989), impliquant une nouvelle adaptation structurelle, par la création d'une septième sous-direction (arrêté du 25 février 1992). En 2004, c'est par bureaux sectoriels que le nouvel organigramme de la direction et de ses services (arrêtés du 8 novembre 2004) ventile des programmes et des missions, dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ces bureaux assurent également la synthèse des travaux budgétaires relatifs aux ministères ou organismes correspondants à ces programmes et missions.

Évaluation, tris et éliminations

Doublons éliminés.

Mode de classement

Thématique.

Présentation du contenu

Ce versement comporte des dossiers concernant la gestion des chemins de fer secondaires en France, Algérie et Niger.

Indexation

transport ferroviaire

B-0078949/1 – B-0078955/1

Chemins de fer secondaires.

1941-1975

B-0078949/3 - B-0078953/1

Gestion administrative.

1953-1973

B-0078949/3

Questions relatives au personnel : notes (notamment sur les mesures de licenciements du personnel secondaire d'intérêt général de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure (Isère), les avis de la mission de contrôle financier, le transfert sur route des réseaux de Provence et du Vivarais-Lozère, la réglementation du travail), correspondance, rapport sur les mesures de reconversion du personnel.

1967-1970

B-0078950/1

Réseau de Provence : notes (notamment sur le règlement des comptes de l'exercice 1968 de Vivarais-Lozère), correspondance, notes d'informations, rapports (notamment sur les comptes d'exploitation, le projet de convention de concession, la fermeture du chemin de fer), tableaux.

1965-1973

B-0078950/2

Réseau d'intérêt local : correspondance, notes (notamment sur la résiliation partielle de la concession du chemin de fer de Carvin à Libercourt (Pas-de-Calais), la résiliation partielle de la concession industrielle de Sorbiers (Loire), le règlement des comptes de garantie d'intérêts pour l'exercice 1952 à 1963 des lignes de Sancoins (Cher) à Lapeyrouse et de Châteaumeillant (Cher) à la Guerche (Indre-et-Loire)), rapports (notamment sur l'approbation des comptes de l'année 1965, un projet de convention), notes d'informations, avenant à la convention du 24 octobre 1968, cahier des charges.

1953-1971

B-0078951/1

Études et réformes : notes (notamment sur l'insuffisance des dotations budgétaires, la mise en œuvre du nouveau régime d'exploitation, les tarifs, les services routiers qui doivent remplacer les chemins de fer), correspondance, procès verbal de carence, annexes, comptes rendus et rapports (notamment sur la mission interministérielle relative au problème des chemins de fer), tableaux, articles de presse, graphiques.

1959-1971

B-0078952/1

Notes (notamment sur le chemin de fer secondaire d'intérêt général de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure (Isère), la réforme du réseau Breton, le projet de décret à la création de voies de transport public urbain et suburbain), correspondance, rapports (notamment sur les voies ferrées d'intérêt local non urbaines), article de presse.

1961-1970

B-0078952/2

Questions financières, subventions : notes (notamment sur le règlement des comptes de l'exercice 1968 de Saomain à Ansin à la frontière belge, les demandes de subventions des réseaux chemins de fer secondaires ayant des tarifs marchandises communs avec la SNCF, l'octroi de crédits pour le fonctionnement), rapports (notamment sur l'arrêté définitif des comptes du réseau de la Provence pour l'exercice 1969, les travaux d'équipement des transports urbains 1969-1970), notes d'informations, correspondance, tableaux, comptes rendus, fiches de transmission.

1958-1972

B-0078953/1

Domages de guerre : rapport sur les grandes vitesses, notes (notamment sur la couverture des indemnités de dommage de guerre de la SNCF, la modification à apporter aux articles 1 et 9 du projet de loi n° 497 relatif à la réparation des dommages de guerre subis par la SNCF), correspondance.

1951-1956

B-0078949/1 – B-0078949/2

Chemins de fer en Corse.

1957-1975

B-0078949/1

Gestion du personnel : notes (notamment sur la création d'un comité consultatif, l'organisation et les statuts du personnel de la régie provisoire, la réforme, l'indemnité de licenciement, le changement de régime, la rémunération du personnel), articles de presse, correspondance, tableaux, compte rendu, protocole d'accord, télégrammes, rapports (notamment sur les problèmes du personnel dans le cadre d'une réforme de l'exploitation, le projet de statut du personnel, le licenciement du personnel).

1957-1975

B-0078949/2

Questions financières : correspondance, notes (notamment sur une demande de dotation complémentaire pour 1972, le régime au regard de la TVA des fonds alloués par l'Etat à l'entreprise exploitant, la situation et l'avenir du chemin de fer, les dispositions financières du projet de convention de concession, la demande de crédit pour le fonctionnement du réseau), rapport d'inspection, tableaux.

1958-1972

B-0078953/2

Chemins de fer algériens. - Organisation et personnel : correspondance, notes (notamment sur le contrôle économique et financier exercé par la société nationale des chemins de fer algériens, la commission des comptes), projet de cahier des charges, rapports (notamment sur le budget d'exploitation et d'investissement, le projet de loi portant fixation des crédits ouvert aux services civils en Algérie pour l'année 1962), conventions (notamment celle du 30 juin 1959 instituant la société nationale des chemins de fer français en Algérie), statuts de la SNCFA, tableaux.

1959-1962

B-0078954/1 - B-0078955/1

Chemin de fer Méditerranée - Niger.

1941-1971

B-0078954/1

Textes et principes : notes, décrets (notamment le n° 49-237 du 22 février 1949 confiant à l'administration des chemins de fer de la Méditerranée l'exécution des travaux de construction et d'entretien de la piste de Colomb-Béchar à Gao, ordonnances (notamment le n°45-268I du 2 novembre 1945 fixant l'organisation administrative et le régime financier du réseau).

1941-1968

B-0078954/2

Comptes : notes (notamment sur les comptes des exercices 1965 à 1970), annexes, correspondance, notes d'informations, extrait du bulletin législatif 1941 relatif à la construction d'un chemin de fer, rapport sur les comptes de liquidation du réseau de 1961-1962, 1963-1964, 1965-1970).

1941-1971

B-0078954/3

Rapports de gestion.

1960-1964

B-0078955/01

Liquidation : rapports (notamment rapport général de liquidation exercices de 1965 à 1968, de 1966, de 1967 et de 1963 à 1964), correspondance, notes (notamment sur le règlement des comptes des exercices 1963-1964, les retraites versées à d'anciens agents de nationalité algérienne du réseau au Niger), comptes rendus, convention, rapports du conseil de surveillance.

1963-1969